

PAR LA POSTE ET PAR COURRIEL

Le 27 janvier 2016

Judy Foote
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
11, rue Laurier
Place du Portage, phase III
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Objet : *Protocole du service postal canadien*

Madame la Ministre,

Je vous écris pour m'enquérir de la situation relative au *Protocole du service postal canadien*. Celui-ci semble avoir été archivé sur le site Web du gouvernement fédéral.

Comme vous le savez, le *Protocole du service postal canadien* énonce l'obligation qui incombe à Postes Canada d'assurer un service universel, y compris l'obligation de livrer le courrier cinq jours par semaine et de maintenir un moratoire sur la fermeture de bureaux de poste dans les petites villes et en région rurale.

J'aimerais savoir pourquoi le *Protocole* a été archivé. Pourriez-vous me donner l'assurance que le *Protocole* demeurera en vigueur tant que la population n'aura pas été consultée sur ses attentes et ses besoins en matière de service postal universel, et ce, dans le cadre de l'examen de Postes Canada que mènera le gouvernement?

Je vous remercie à l'avance de votre réponse à cette question très importante.

Sincères salutations,



Mike Palecek
Président national

- c. c. Comité exécutif national
- Comités exécutifs régionaux
- Permanentes et permanents syndicaux nationaux
- Permanentes et permanents syndicaux régionaux
- Spécialistes
- Coordonnatrices et coordonnateurs de campagne

/bk sepb 225 gl/scfp1979